

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-58 du 5 Mars 1981

chargeant le Camarade Tonakpon Gratien CAPO-  
CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de  
la Culture Populaire, de l'intérim du Camarade  
Simon Ifédé OGOUMA, Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération pour compter  
du 5 Mars 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi  
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif  
National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 5 Mars 1981, le Camarade Tonakpon Gratien CAPO-  
CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire est chargé de  
l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence  
du Camarade Simon Ifédé OGOUMA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Mars 1981

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MACP-MAEC 6 autres Minis-  
tères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IAE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI - Gde Chanc. 2  
UNB - FASJEP - EN 6 BCP 1 JORPB 1.-